



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2018-076

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Nièvre

58-2018-11-07-005 - délégation de signature aux agents de la DDT de la Nièvre en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)	Page 3
58-2018-11-07-006 - subdélégation de signature aux agents de la DDT (4 pages)	Page 6
58-2018-11-07-007 - subdélégation de signature aux agents de la DDT en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 11

Préfecture de la Nièvre

58-2018-11-07-005

délégation de signature aux agents de la DDT de la Nièvre
en matière de fiscalité de l'urbanisme



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIEVRE EN MATIERE DE FISCALITE DE L'URBANISME

Le Directeur départemental des territoires de la Nièvre,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu les articles R. 333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité ;

Vu l'article R. 331-14 du code de l'urbanisme relatif aux décisions prises sur réclamation contentieuse ;

Vu l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités découlant des articles susvisés.

Article 2 : La signature des titres de recettes des taxes et redevances d'urbanisme mentionnées au 1°, 4° et 5° de l'article L.332-6 du code de l'urbanisme est déléguée aux personnes suivantes :

- Monsieur Samuel GUILLOU, chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat,
- Madame Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat,
- Madame Dominique BONNY-LAMBERT, cheffe du bureau Fiscalité de l'aménagement.

Article 3 : La signature des décisions de toute nature (admission totale, partielle, rejet...) prises suite à une réclamation contentieuse est déléguée aux personnes suivantes dans la limite de 50 000 € :

- Monsieur Samuel GUILLOU, chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat,
- Madame Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat,
- Madame Dominique BONNY-LAMBERT, cheffe du bureau Fiscalité de l'aménagement.

Le montant à prendre en compte pour déterminer si la décision peut être prise par l'agent délégataire est le montant initial de la totalité des droits en principal et pénalités, apprécié par fait générateur.

Article 4 : La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 5 : Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Nevers, le 7 NOV. 2018

Le Directeur départemental des territoires,



Nicolas HARDOUIN

Préfecture de la Nièvre

58-2018-11-07-006

subdélégation de signature aux agents de la DDT



PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

<><><>

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

<><><>

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Mauricette GAYET, cheffe du bureau Droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus,
- M. Matthieu MENO, chef du service Loire Sécurité Risques, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau Sécurité routière et réglementation de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service Eau, forêt et biodiversité et Mme Odile BERTHELOT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, et M. Xavier PETIT, chef du bureau Protection de la ressource en eau, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service Économie agricole, et Mme Céline GAY-MITAUULT son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Florent MITAUULT, chef du service Accompagnement des Territoires, et M. Laurent LEBON son adjoint, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon, et Mme Christelle GUILLON son adjointe, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,

- M. Vincent POLNY, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

ARTICLE 3 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le 7 NOV. 2018

Le Directeur départemental,



Nicolas HANDOUIN

Préfecture de la Nièvre

58-2018-11-07-007

subdélégation de signature aux agents de la DDT en
matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir
adjudicateur



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR



LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES



Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

Vu les articles 4, 7 et 9 de l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre,

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 05 novembre 2018 visé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service Aménagement Urbanisme et Habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service Eau, forêt et biodiversité et son adjointe, Mme Odile BERTHELOT,
- M. Matthieu MENO, chef du service Loire Sécurité Risques,
- Mme Johanna DONVEZ, cheffe du service Économie agricole et son adjointe Mme Céline GAY-MITAUULT,
- M. Florent MITAUULT, chef du service Accompagnement des Territoires, et son adjoint M. Laurent LEBON,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers,
- M. Jean-André KRYS, chef de l'agence territoriale de Château-Chinon,

ARTICLE 3 : S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.

Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

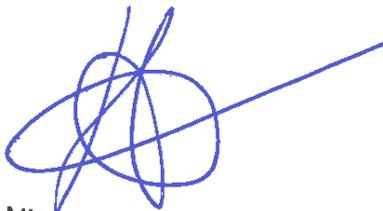
ARTICLE 4 : Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 5 : Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

ARTICLE 6 : Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 7 NOV. 2018

Le Directeur départemental,



Nicolas HARDOUIN

ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	Florent MITAULT	20 000
	Laurent LEBON	3 000
	Jean-André KRYS	3 000
	Axel THIEULIN	3 000
Secrétariat général (SG)	Christine LE METAYER	20 000
	Sylvie POPINEAU	3 000
	Amélie DUCROT	3 000
	Frédérique DEGAS	3 000
	Sophie AVERADERE	3 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	Samuel GUILLOU	20 000
	Marie-Hélène CASTAGNE	3 000
	Francis CLUZEL	3 000
	Romain LESAGE	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	Matthieu MENOUE	20 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Elsa ALEXANDRE	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	Johanna DONVEZ	20 000
	Céline GAY-MITAULT	3000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	Muriel FILLIT	20 000
	Odile BERTHELOT	3 000
	Xavier PETIT	3 000
	Béatrice CHAREYRE	3 000

